

## RAEP et admissibilité au principalat. Présentation du nouveau système



Vendredi 14 juin la DRH organisait une conférence où étaient conviés les attachés s'étant inscrits à la préparation à l'examen professionnel d'accès au grade de principal.

Cette réunion avait pour objet la présentation des nouvelles modalités de l'examen.

Comme nous l'avions précédemment annoncé cette année verra pour la première fois la création d'une épreuve d'admissibilité constituée par la présentation écrite d'un dossier de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle).

Avant d'être présenté au jury le dossier de RAEP déposé par les candidats lors de leur inscription (en même temps que le dossier administratif) sera « anonymisé » par l'administration (comme tout dossier écrit lors d'un concours ou d'un examen) avant d'être transmis au jury qui décide de l'admissibilité des candidats.

Le même jury est compétent pour l'oral d'admission.

Même s'il est la base de l'admission le dossier RAEP n'est pas noté. Il permet juste de déterminer si le candidat est autorisé à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Aussi bien pour l'admissibilité que pour l'admission, la DRH a insisté sur la nécessité de:

- prendre de la distance par rapport aux fonctions tenues.
- montrer la capacité d'exercer et l'envie d'exercer des fonctions de responsabilités supérieures à celles actuellement tenues.
- montrer la capacité managériale.
- savoir sortir du cadre parisien par un minimum de connaissance concernant l'actualité administrative.

Le jury reste composé de 6 membres, dont toujours 2 élus locaux et 2 cadres supérieurs des administrations parisiennes. Les noms des heureux participants ne sont pas encore connus.